



## **Comité de Direction de l'E.P.I.C.**

Office de Tourisme de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise

### **Séance du jeudi 14 décembre 2022 à 18h30**

A l'Office de Tourisme  
1 Place de l'Hôtel de Ville  
60350 PIERREFONDS

### **Compte rendu de séance**

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze décembre à 18H30, les membres du Comité de Direction de l'E.P.I.C. Office de Tourisme légalement convoqués, se sont réunis à PIERREFONDS, à l'Office de tourisme, sous la Présidence de Madame Sylvie VALENTE – LE HIR, Présidente.

#### **Etaient présents :**

##### **Titulaires :**

Mesdames, Sylvie VALENTE – LE HIR, Florence DEMOUY, Lyne LISIK  
Monsieur Mathieu KARINTHI (4)

##### **Suppléant présent pouvant prendre part au vote :**

Mesdames, Catherine RIGAULT, Martine DEMAY,  
Messieurs, Yves DELCELIER, Frédéric JORET (4)

##### **Etaient également présents :**

Madame Alison Colombel, directrice de l'E.P.I.C. Office de Tourisme

## Compte-rendu de séance

- Signature de la feuille de présence
- Secrétaire de séance : madame Florence DEMOUY

- I) Approbation du compte rendu du 26 octobre 2022
- II) Décision modificative budgétaire n°2 au Budget primitif 2022 : T.V.A. sur marge
- III) Mise en place de la prévoyance décès / incapacité / invalidité pour le poste de direction
- IV) Ouverture d'un Compte Epargne Temps – Personnel sous convention collective
- V) Poste chargé de commercialisation : renouvellement du contrat à durée déterminée et évolution en contrat à durée indéterminée
- VI) Convention d'autorisation de l'exploitation commerciale de l'image du domaine national du Château de Pierrefonds
- VII) Questions diverses / points d'information

**Le compte rendu détaillé est disponible sur demande à l'accueil de l'Office de tourisme.**

## **Compte-rendu détaillé**

### **I) Approbation du compte rendu du 26 octobre 2022**

➤ **Délibération à prendre :**

- Pas de délibération
- Signature du registre

### **II) Décision modificative budgétaire n°2 au Budget primitif 2022 : T.V.A. sur marge**

**Après en avoir délibéré, les Membres du Comité de Direction  
décident à l'unanimité :**

- D'approuver la décision modificative budgétaire n°2 au budget primitif 2022,
- D'autoriser Madame la Présidente et Madame la Directrice à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **III) Mise en place de la prévoyance décès / incapacité / invalidité pour le poste de direction**

**Après en avoir délibéré, les Membres du Comité de Direction  
décident à l'unanimité :**

- D'autoriser madame la Présidente à signer un contrat de Prévoyance décès, incapacité, invalidité auprès de Malakoff Humanis pour le poste de direction applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2023,
- D'autoriser madame la Présidente et Madame la Directrice à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **IV)**

Présentation d'un nouveau contrat de prévoyance – **ajournée**

➤ **Délibération à prendre :**

Il est demandé aux membres du Comité de Direction de bien vouloir :

- **Ajourné**

### **V) Mise en place de la prévoyance décès / incapacité / invalidité pour le poste de direction – Ajournée**

Présentation d'une mise en place de contrat de prévoyance pour le poste de direction – **ajournée**

➤ **Délibération à prendre :**

Il est demandé aux membres du Comité de Direction de bien vouloir :

- Ajourné

**VI) Ouverture d'un Compte Epargne Temps - Poste de direction sous contrat de droit public**

**Après en avoir délibéré, les Membres du Comité de Direction décident à l'unanimité :**

- D'autoriser Madame la Présidente à mettre en place un compte épargne temps pour le poste direction ;
- D'autoriser Madame la Présidente et Madame la Directrice à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**VII) Règlement des rallyes touristiques**

**Après en avoir délibéré, les Membres du Comité de Direction décident à l'unanimité :**

- D'approuver le règlement des rallyes touristiques organisés par l'Office de Tourisme Pierrefonds, Lisières de l'Oise,
- De définir les conditions de participations et de dotations ci-dessus,
- D'autoriser madame la Directrice à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**VIII) Attribution des cartes cadeaux de fin d'année pour les enfants et les salariés de l'Office de Tourisme**

**Après en avoir délibéré, les Membres du Comité de Direction décident à l'unanimité :**

- D'autoriser Madame la Présidente à renouveler la mise en œuvre le dispositif d'attribution des cartes cadeaux pour les salariés permanents et leurs enfants,
- D'autoriser Madame la Présidente et Madame la Directrice à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **IX) Prime de fin d'année 2022**

**Après en avoir délibéré, les Membres du Comité de Direction  
décident à l'unanimité :**

- D'autoriser la mise en place de cette prime selon les conditions prévues par la convention collective des organismes du tourisme, pour les agents qui y sont rattachés avec le pourcentage défini,
- D'autoriser la Présidente et la Directrice à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **X) Questions diverses / Points d'information**

- **Programme des vacances de la Toussaint de l'Office de Tourisme**
- **Participation Kid's Cross 2022 – 2023**
- **Printemps des Eglises 2023**
- **Label accueil vélo – Location de vélos**
- **Promotion Oise : Vidéo « N'allez pas dans l'Oise »**

**Fin 20h30**